

COMMUNIQUE DE PRESSE

SURVOL DE PARIS PAR UN HÉLICOPTÈRE BITURBINE DANS LE CADRE D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE DONNÉES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALTAMETRIS

Paris, le 7 avril 2025

Le préfet de Police a accordé une dérogation à l'interdiction de survol de Paris à la société HELIFIRST pour effectuer un survol au profit de la société ALTAMETRIS, mandatée par la SNCF afin de réaliser des prises de vues aériennes dans le cadre d'un relevé topographique de données altimétriques par méthode LIDAR héliportée.

La mission se déroulera sur un corridor situé entre la rue de Vouillé et la porte de Vanves, afin de parcourir les voies ferrées du réseau de la gare Montparnasse.

Ce survol s'effectuera entre le 7 et le 11 avril 2025, pour une durée comprise entre 10 à 15 minutes, avec un report possible selon les aléas météorologiques jusqu'au 7 juin 2025 à l'exception des mercredis matins, samedis, dimanches et jours fériés.

Contact presse

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr